Colloque Aménagement Numérique

Les collectivités dans l'action

Lundi 19 mars 2012

Ouverture

Yves ROME, Président de l'AVICCA

Bonjour à toutes et à tous, je vous remercie d'avoir répondu présent à notre invitation pour ce colloque qui sera suivi demain par l'Assemblée générale et une journée d'étude interne à l'AVICCA. Des centaines d'élus et des collaborateurs des collectivités sont mobilisés sur le front de l'aménagement numérique du territoire et beaucoup sont présents parmi nous. Je tiens à saluer l'équipe de l'AVICCA, qui s'est agrandie en ce début d'année 2012.

Afin d'introduire le programme d'aujourd'hui, il me semble utile d'évoquer l'actualité de ces derniers mois, depuis le TRIP 2011 qui s'est tenu en ces lieux au mois de novembre dernier.
Permettez-moi de rappeler quelques chiffres significatifs, non sans lien d'ailleurs avec les débats qui se sont déroulés au Sénat en février. D'abord ceux des réseaux d'initiative publique.

L'AVICCA effectue périodiquement un recensement des engagements contractuels pris par les opérateurs : sur les 18 derniers mois, les engagements sur les RIP ont augmenté de 14,5 %, et j'emploie bien le mot « engagements » car ils revêtent une valeur contractuelle liant à la fois les collectivités et les opérateurs ou constructeurs privés, et pouvant surtout donner lieu à dédommagement en cas de manquement. L'investissement portant sur les réseaux d'initiative publique représente 1,7 milliard d'euros de fonds publics ; 1,6 milliard d'euros de fonds privés. Certes, par rapport à l'objectif, c'est encore insuffisant, au regard du défi de la fibre jusqu'à l'abonné, mais l'existence de tels projets doit être particulièrement mise en valeur. Elle témoigne de la capacité des secteurs privés et publics à travailler ensemble dans une logique de coopération économique et d'aménagement du territoire.

On voit bien, avec les chiffres que je viens de citer, la dynamique ô combien vertueuse des réseaux d'initiative publique. On la voit d'autant mieux quand on se penche comparativement sur les projets déclaratifs des seuls opérateurs privés. En matière de FTTH, le programme de l'opérateur historique, annoncé début 2010 et confirmé dans le plan Conquêtes 2015, devait garantir la couverture de 40 % des foyers à brève échéance. Depuis, SFR a annoncé plusieurs millions de prises en zones AMII, tandis que Bouygues et Iliad ont indiqué qu'ils co-investiraient. Tout cela aurait dû nous rassurer, mais la réalité est tout autre, les études de l'Arcep viennent de contredire ces déclarations. En 2011, seulement 400 000 prises FTTH ont été construites. Au total, nous en sommes très précisément à 1 475 000 logements éligibles fin 2011. Dans cette configuration, il est peu vraisemblable que nous atteignons le seuil des 10 millions de prises d'ici 2015. Afin de construire les 30 millions de prises nécessaires à la généralisation du très haut débit, il convient donc d'abord d'en réunir les financements, mais aussi bien entendu de développer des stratégies industrielles capables de relever ce défi. Le point de vue de l'AVICCA sur cette question est clair et connu : **il faut remettre l'initiative publique au centre de l'action**.

Nous entendrons aussi dans la matinée les points de vue d'industriels, de financiers, et cela sera également l'occasion d'établir un premier bilan des règles du Fonds national pour la Société Numérique.

Vous me permettrez également d'effectuer un rapprochement significatif avec ce qui se passe dans le secteur de la téléphonie mobile. Le nombre d'abonnés gagné par l'ensemble des opérateurs français sur le FTTH au dernier trimestre 2011 s'élève à 27 000. En parallèle, combien ont changé d'opérateur au

premier trimestre 2012 dans le secteur des mobiles suite à des offres qui se veulent chaque jour plus renversantes ? Des centaines de milliers ! Toute l'attention des opérateurs est focalisée sur le mobile. Pour preuve, les investissements d'Iliad/Free dans le FTTH ont diminué de 19 % l'an passé. Tout un symbole, pour celui qui avait lancé le mouvement du côté des opérateurs privés ! Dans cette guerre des offres, on voit bien où se situe le cheval de bataille des opérateurs : il n'est pas pour le moment dans le déploiement du FTTH fixe. Cela n'augure rien de bon pour les investissements privés dans le très haut débit sur les toutes prochaines années, alors que le FTTH Council vient de classer notre nation, au sein de l'Union européenne élargie à 8 pays voisins, à la 17ème place, entre la Turquie et la République Tchèque, en ce qui concerne le taux de pénétration, le pourcentage de foyers abonnés.

De même, les réactions des opérateurs privés aux travaux du Sénat, auxquels j'ai intensément participé, sur l'aménagement numérique du territoire, ne témoignent pas d'une prise de conscience des grands groupes à la hauteur de l'enjeu, et surtout d'une démonstration de volonté et de transparence des acteurs privés dans ce secteur. En effet, la Fédération Française des Télécoms a vivement réagi à l'adoption au Sénat en première lecture de la proposition de loi sur l'aménagement numérique. Pourtant, les débats longs et approfondis ont montré qu'il était indispensable de rééquilibrer le rapport entre initiative publique et initiative privée. Il s'agit notamment de faire en sorte que les opérateurs prennent de véritables et sincères engagements de couverture, vérifiables et sanctionnables par l'Arcep en cas de non respect. Les opérateurs sont aussitôt montés au créneau : « disposition contre-productive, voire dangereuse » ont-ils déclaré. Et je cite la Fédération Française des Télécoms : « en imposant un système de contraintes et de sanctions, le texte peut conduire en fait à un désengagement des opérateurs sur certaines zones du territoire ». Je dois vous confesser ma perplexité : en effet, un tel système impliquant l'engagement des opérateurs en termes de délai et de couverture sous peine de sanctions n'est pas un phénomène nouveau. Pourquoi ce qui est possible en matière de mobile ne le serait-il pas pour le FTTH fixe ? Pourquoi la contrainte ne serait-elle pas applicable au cadre d'exercice des opérateurs privés, alors que dans le même temps cette contrainte est imposée à l'initiative publique en restreignant les capacités d'action, le périmètre, des collectivités territoriales.

Face à ce que l'on pourrait parfois qualifier d'atonie de l'action privée, l'initiative publique fait pour sa part aujourd'hui preuve d'une volonté farouche d'agir. Malgré les incertitudes et les difficultés, les collectivités locales tentent en effet, tant bien que mal, dans le cadre réglementaire contraint auquel elles se heurtent, de se mobiliser pour faire vivre et avancer des projets. Elles mettent en place des stratégies territoriales visant à conjuguer les efforts des intercommunalités, des départements, des régions, ainsi qu'à définir des priorités et un mode de gouvernance. En relativement peu de temps, de très nombreuses collectivités ont réussi l'exercice salutaire, avec l'adoption des schémas directeurs territoriaux d'aménagement numérique, de se projeter et de s'engager à 10, 15 ou 20 ans, en pensant un véritable aménagement numérique de leur territoire. Trois tables rondes présenteront des exemples de stratégies territoriales.

Il n'en reste pas moins que les collectivités territoriales sont empêchées dans leur action par un cadre actuel qui soulève, vous le vivez au quotidien, de très nombreuses inquiétudes, sinon incertitudes. Sur la stratégie des opérateurs privés par rapport à leurs intentions d'investissement, ou pour venir utiliser les réseaux d'initiative publique ; interrogations également sur la péréquation nationale et sa pérennité dans le temps ; incertitudes enfin sur les financements européens, et je remercie la représentante de la Commission européenne de participer à nos débat et, je l'espère, de pouvoir ainsi mesurer l'implication des collectivités territoriales françaises. Il s'agit là, vous l'avez compris, de vraies batailles à mener pour que les visions idéologiques et de court terme, les flous entretenus, les orientations néfastes, les intérêts particuliers, cèdent enfin le pas et que l'on en revienne au service de l'intérêt général, que l'on remette les collectivités locales au cœur de l'aménagement numérique du territoire.

Voilà rapidement brossé le cadre de nos travaux de ces deux jours, aussi, sans tarder, je vous souhaite les échanges les plus fructueux possibles.